



# REFERENTIEL D'ACTIVITES DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

Article L6113-1 créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

## INTITULE DE LA CERTIFICATION

### **Diagnosticur produits, équipements, matériaux et déchets - niveau 5**

Description du métier, des activités et de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié

#### **Contexte**

Le diagnostic "gestion des déchets issus de la démolition" a été remplacé par un diagnostic "PEMD" (Produits, Equipements, Matériaux et Déchets).

Ce diagnostic est obligatoire pour les bâtiments démolis ayant une surface de plancher supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> ou ayant contenu une ou plusieurs substances dangereuses.

Il doit être réalisé en amont du dépôt de la demande de permis de démolir ou à défaut à la passation des marchés de démolition.

Les textes réglementaires relatifs au diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments sont applicables depuis le 1er janvier 2022.

Ces textes s'appliquent aux démolitions et aux rénovations significatives de bâtiments.

#### **Métier**

Le diagnosticur de produits, matériaux et déchets issus des bâtiments recense et analyse les documents techniques du bâtiment, compile les données rassemblées dans les diagnostics obligatoires, effectue des recherches documentaires sur l'historique du bâtiment, réalise les métrés, prélèvements et analyses nécessaires, identifie les potentialités de réemploi et de valorisation des déchets en fonction des filières existantes et les logistiques d'évacuation et/ou de planification possibles.

Les produits, matériaux ou déchets générés concernent tant la démolition que la réhabilitation.

#### **Pré requis**

- Expérience professionnelle de 3 ans de technicien ou agent de maîtrise du bâtiment ou d'économiste de la construction ou dans le domaine de la gestion des déchets, ou dans des fonctions d'un niveau professionnel équivalent dans le domaine des techniques du bâtiment, de l'économie de la construction ou de la gestion des déchets
- Diplôme sanctionnant une formation de niveau 4

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BLOC 1 : PREPARER UNE INTERVENTION DE DIAGNOSTIC DES PRODUITS, ÉQUIPEMENTS MATÉRIAUX ET DÉCHETS - PEMD DANS LE CADRE D'UNE DÉMOLITION OU UNE RÉNOVATION DE BATIMENT</b>			
<p><b>ACTIVITE 1</b> <b>Préparer une intervention de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets</b></p> <p><b>A1.1</b> - Prendre en compte le périmètre de l'intervention demandé par la maîtrise d'œuvre assistée</p> <p><b>A1.2</b> - S'assurer de l'existence de l'ensemble des documents relatifs au bâtiment</p> <p><b>A1.3</b> - Réaliser une pré visite du site</p> <p><b>A1.4</b> - Rédiger une offre de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets</p>	<p><b>C1.1</b>- Analyser le Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) de l'intervention afin de proposer une intervention adaptée à la demande de la maîtrise d'œuvre assistée (MOA)</p>	<p><b>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE SIMULÉE</b></p> <p><b>ME1.1 - Production d'un dossier (épreuve encadrée et surveillée)</b> <b>PARTIE 1</b> Présentation de la préparation de l'intervention de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets - PEMD dans le cadre d'une démolition ou une rénovation de bâtiment</p> <p><b>Preuves obligatoires associées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) de l'intervention</li> <li>Réalisation de la pré visite du site</li> <li>Rédaction d'une offre de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets</li> </ul> <p><b>ME1.2 - Soutenance orale</b> Présentation orale de l'offre devant un jury</p>	<p><b>CE1.1.1</b> - le périmètre du diagnostic dans le Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) est identifié</p> <p><b>CE1.1.2</b> - les éléments principaux du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) sont mis en avant</p>
	<p><b>C1.2</b> - Réaliser une pré visite du site afin de prendre en compte les spécificités du chantier dans la réponse au Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) et de proposer une intervention ciblée</p>		<p><b>CE1.2.1</b> - le périmètre du diagnostic identifié dans le Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) est confirmé par la pré visite</p> <p><b>CE1.2.2</b> - les équipements périphériques au bâtiment tel que la voirie, clôture, portail, fosse septique ...) sont listés</p> <p><b>CE1.2.3</b> - les déchets non constitutifs du bâtiment (mobilier, équipements informatiques, archives, contenu des réserves ...) sont listés</p>
	<p><b>C1.3</b> - S'assurer de la mise à disposition de l'ensemble des documents et matériels relatifs au chantier (plans, diagnostics obligatoires préalablement réalisés, etc.) afin de collecter toutes les informations préalables à la réalisation d'un diagnostic</p>		<p><b>CE1.3.1</b> - les documents du bâtiment tel que les plans, les diagnostics obligatoires sont collectés s'ils n'ont pas été transmis avec le Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP)</p> <p><b>CE1.3.2</b> - les modalités d'accès au bâtiment sont prévues (organisation pour la mise à disposition des clés etc...)</p> <p><b>CE1.3.3</b> - l'identification des habilitations nécessaires pour accéder au chantier est réalisée (habilitation électrique H0B0V pour l'accès aux locaux sensibles, formation SS4 en présence de matériaux amiantés...)</p> <p><b>CE1.3.4</b> - le matériel de prélèvement d'échantillons est prévu si nécessaire</p> <p><b>CE1.3.5</b> - les équipements professionnels individuels nécessaires EPI sont définis</p> <p><b>CE1.3.6</b> - les supports de prise de note sont prévus</p> <p><b>CE1.3.7</b> - les supports de prise de vue (appareil photo ou drone par exemple) sont identifiés</p>
	<p><b>C1.4</b> - Rédiger une offre de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets afin de répondre aux exigences du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP) de l'intervention</p>		<p><b>CE1.4.1</b> - l'offre de diagnostic reprend tous les éléments du Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCTP)</p> <p><b>CE1.4.2</b> - la structure de l'offre est détaillée</p> <p><b>CE1.4.3</b> - l'offre est chiffrée</p> <p><b>CE1.4.4</b> - le calendrier de réalisation est réaliste</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>BLOC 2 : REALISER UN DIAGNOSTIC DES PRODUITS, EQUIPEMENTS MATERIAUX ET DECHETS - PEMD DANS LE CADRE D'UNE DEMOLITION OU UNE RENOVATION DE BATIMENT</b>			
<p><b>ACTIVITE 2</b> <b>Réaliser un diagnostic des produits équipements matériaux et déchets</b></p> <p><b>A2.1</b> Dresser l'inventaire de l'ensemble des matériaux et des produits présents</p> <p><b>A2.2</b> Recenser les matériaux et les produits disposant d'un potentiel de réemploi/réutilisation</p> <p><b>A2.3</b> Identifier les contraintes opérationnelles</p> <p><b>A2.4</b> Identifier les matériaux et équipements concernés par les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs.</p>	<p><b>C2.1-</b> Analyser et /ou prélever et sonder, selon une approche méthodique les différents produits équipements matériaux et déchets , y compris les déchets résiduels restés sur le site afin de décider s'ils rentrent dans le périmètre du diagnostic.</p>	<p><b>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE SIMULÉE</b></p> <p><b>ME2.1- Production d'un dossier (épreuve encadrée et surveillée)</b> <b>PARTIE 2</b></p> <p>Présentation de la réalisation du diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets - PEMD dans le cadre d'une démolition ou une rénovation de bâtiment</p> <p><b>Preuves obligatoires associées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de différents produits équipements matériaux et déchets</li> <li>Localisation des produits équipements matériaux et déchets à conserver</li> <li>Rédiger d'un plan d'action</li> </ul> <p><b>ME2.2 - Soutenance orale</b> Présentation orale de l'offre devant un jury</p>	<p><b>CE2.1.1</b> - les investigations sur l'historique du bâtiment sont listées. <b>CE2.1.2</b> - les investigations des sols sont menées et localisées <b>CE2.1.3</b> - les zones à risques sont identifiées tel que la présence d'amiante, de plomb, ou de cuve ayant des produits dangereux <b>CE2.1.4</b> - le plan d'intervention qui délimite les locaux dangereux est renseigné</p>
	<p><b>C2.2</b> - Localiser les produits équipements matériaux et déchets à conserver et relever leurs caractéristiques (état général, marque, date de fabrication, puissance, précautions particulières pour la dépose, nécessité de dépollution, etc....) afin de préparer l'inventaire</p>		<p><b>CE2.2.1</b> - l'ensemble des produits et matériaux, y compris les déchets résiduels restés sur le site (sous réserve qu'ils soient dans le périmètre du diagnostic) sont inventoriés <b>CE2.2.2</b> - la nécessité des prélèvements est démontrée <b>CE2.2.3</b> - les prélèvements sont réalisés <b>CE2.2.4</b> - les matériaux ou produits disposant d'un potentiel de réemploi ou de réutilisation sont recensés et leurs caractéristiques consignées</p>
	<p><b>C2.3</b> - Rédiger un plan d'action afin de déterminer les moyens d'accès et les conditions de transports selon les matériaux identifiés</p>		<p><b>CE2.3.1</b> - les modalités logistiques d'évacuation des matériaux et des équipements sont définies <b>CE2.3.2</b> - l'intervention du diagnostiqueur en équipe est documentée <b>CE2.3.3</b> - le matériel nécessaire à la mission est défini</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<b>BLOC 3 : ETABLIR UN RAPPORT DE DIAGNOSTIC DES PRODUITS, EQUIPEMENTS MATERIAUX ET DECHETS - PEMD DANS LE CADRE D'UNE DEMOLITION OU UNE RENOVATION DE BATIMENT</b>			
<p><b>ACTIVITE 3</b> <b>Réaliser un rapport de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets</b></p> <p><b>A3.1</b> Réaliser un inventaire conformément à la législation en vigueur</p> <p><b>A3.2</b> Identifier les filières en capacité d'assurer leur réemploi ou leur prise en charge</p> <p><b>A3.3</b> Préconiser une méthode de dépose, de tri et une logistique d'évacuation</p>	<p><b>C3.1-</b> Réaliser un relevé visuel des produits, équipements matériaux et déchets en respectant la législation en vigueur afin de préparer l'inventaire</p>	<p><b>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE SIMULÉE</b></p> <p><b>ME3.1- Production d'un dossier (épreuve encadrée et surveillée) PARTIE 3</b></p> <p>Présentation du rapport de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets - PEMD dans le cadre d'une démolition ou une rénovation de bâtiment</p> <p><b>Preuves obligatoires associées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un relevé visuel des produits, équipements matériaux et déchets</li> <li>Réalisation de relevés quantitatifs et qualitatifs des produits, équipements matériaux et déchets</li> <li>Hiérarchisation des modes de traitement des matériaux et identification de la logistique associée</li> <li>Identification des différentes exigences des filières</li> <li>Définition des potentiels de réemploi, réutilisation,</li> </ul>	<p><b>CE3.1.1-</b> la quantité des matériaux et des équipements est calculée</p> <p><b>CE3.1.2-</b> les matériaux sont localisés sur un croquis</p> <p><b>CE3.1.3-</b> les déchets sont codifiés</p> <p><b>CE3.1.4 -</b> les déchets non valorisables sont reconnus et motivés</p>
	<p><b>C3.2-</b> Réaliser les relevés quantitatifs et qualitatifs des produits, équipements matériaux et déchets en utilisant une méthode de calcul afin de rendre ces relevés compréhensibles pour le maître d'ouvrage et les autres acteurs</p>		<p><b>CE3.2.1-</b> les PEMD sont quantifiés et qualifiés selon la réglementation en vigueur*</p> <p><b>CE3.2.1-</b> les matériaux et équipements concernés par la filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) sont classés</p>
	<p><b>C3.3 -</b> Hiérarchiser les modes de traitement des matériaux et la logistique associée afin de faciliter leur évacuation</p>		<p><b>CE3.3.1-</b> tous les relevés sont convertis en unité, ou en tonne et en m3</p> <p><b>CE3.3.2 -</b> des recommandations pour la dépose sélective des éléments selon la hiérarchie des modes de traitement des déchets sont rédigées</p>
	<p><b>C3.4 -</b> Identifier les différentes exigences des filières pour permettre le recyclage et la valorisation des produits, équipements matériaux et déchets</p>		<p><b>CE3.4.1-</b> le rapport contient la liste exhaustive de tous les PEMD repérés avec pour chacun l'identification d'une filière de traitement ou de réemploi, voire de déchets</p> <p><b>CE3.4.2 -</b> le rapport contient l'identification la bonne filière de déchet</p> <p><b>CE3.4.3 -</b> le rapport contient l'estimation et quantification des PEMD</p> <p><b>CE3.4.4 -</b> tous les éléments constitutifs de la trame de rapport sont listés : assurance, cadastre, coordonnées du diagnostiqueur</p>

<p><b>A3.4</b> Rédiger un rapport conformément à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 19/12/11</p>	<p><b>C3.5</b> - Définir les potentiels de réemploi, réutilisation, recyclage et valorisation des produits, équipements matériaux et déchets afin de permettre l'optimisation de leur valorisation</p>	<p>recyclage et valorisation des produits, équipements matériaux et déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation de l'état des produits, équipements matériaux et déchets</li> <li>• Rédaction du rapport en conformité avec la réglementation et ses annexes</li> </ul> <p><b>ME3.2 - Soutenance orale</b> Présentation orale de l'offre devant un jury</p>	<p><b>CE3.5.1</b>- les filières en capacité d'assurer le réemploi ou la prise en charge conformément à la hiérarchie de modes de traitement des déchets sont listées</p> <p><b>CE3.5.2</b> - les matériaux et équipements sont classés par filières</p>
	<p><b>C3.6</b> - Evaluer l'état des produits, équipements matériaux et déchets en vue de leur valorisation économique.</p>		<p><b>CE3.6.1</b> - la méthode de dépose, de tri et la logistique d'évacuation qui prend en compte les exigences des filières pour permettre le recyclage et la valorisation est préconisée</p> <p><b>CE3.6.2</b>- la liste des matériaux et équipements respecte les préconisations de recyclage ou de revalorisation</p>
	<p><b>C3.7</b> - Rédiger un rapport conforme avec la réglementation et ses annexes afin d'identifier les potentialités de réemploi et de valorisation des déchets selon l'existence des filières</p>		<p><b>CE3.7.1</b> - le rapport contient Les coordonnées complètes du maître d'ouvrage, du diagnostiqueur</p> <p><b>CE3.7.2</b> - le rapport contient La description précise des bâtiments concernés et une synthèse des informations disponibles, telles que : adresse complète, numéro de parcelle cadastrale, année de construction, usage(s) des bâtiments, faits marquants durant l'exploitation, description du système constructif et du cloisonnement, les plans disponibles, les surfaces, les métrés, les schémas,</p> <p><b>CE3.7.3</b> - le rapport contient l'inventaire détaillé, quantifié et localisé de l'ensemble des matériaux et des équipements répertoriés sur le site</p> <p><b>CE3.7.4</b> - le rapport contient la liste des déchets résiduels non constitutifs des bâtiments mais encore présents sur le site</p> <p><b>CE3.7.5</b> - le rapport contient la classification des déchets conforme à la codification de l'Annexe II de l'article R. 541-8 du Code de l'Environnement incluant une correspondance avec les appellations usuelles(BA13, agglos...),</p> <p><b>CE3.7.6</b> - le rapport contient le tableau de synthèse du diagnostic PMD conforme à l'obligation réglementaire</p> <p><b>CE3.7.7</b> - le rapport contient des plans de repérage des différents matériaux</p> <p><b>CE3.7.8</b> - le rapport contient l'attestation d'assurance de l'organisme et de la personne qui réalise le diagnostic</p>

\* un nouvel arrêté doit paraître pour remplacer l'arrêté du 19 décembre 2011

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BLOC 4 : RESTITUER UN RAPPORT DE DIAGNOSTIC DES PRODUITS, ÉQUIPEMENTS MATÉRIaux ET DÉCHETS - PEMD DANS LE CADRE D'UNE DÉMOLITION OU UNE RÉNOVATION DE BATIMENT</b>			
<b>ACTIVITE 4</b> <b>Restituer un rapport de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets</b>  <b>A4.1</b> Réaliser des croquis  <b>A4.2</b> Etablir une liste indicative de filière de collecte regroupement tri, valorisation et élimination des déchets  <b>A4.3</b> Compléter le formulaire de récolement des travaux relatif au diagnostic PEMD  <b>A4.4</b> Rédiger des fiches techniques matériaux  <b>A4.5</b> Présenter un rapport de rapport de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets	<b>C4.1-</b> Matérialiser sur un croquis l'ensemble des matériaux avec une légende afin de permettre une lecture claire et précise du maître d'ouvrage et des autres acteurs	<b>MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE SIMULÉE</b>  <b>ME4.1- Production d'un dossier (épreuve encadrée et surveillée)</b> <b>PARTIE 4</b> Présentation de la restitution du rapport de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets - PEMD dans le cadre d'une démolition ou une rénovation de bâtiment  <b>Preuves obligatoires associées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation des croquis de l'ensemble des matériaux avec une légende</li> <li>Identification des filières de collecte regroupement tri, valorisation et élimination des déchets</li> <li>Document CERFA complété</li> </ul>	<b>CE4.1.1</b> - la posture est adaptée à l'enjeu de la restitution <b>CE4.1.2</b> - les choix sont argumentés <b>CE4.1.3</b> - le vocabulaire technique est approprié <b>CE4.1.4</b> - les croquis réalisés sont clairs et sans ambiguïté
	<b>C4.2 -</b> Identifier les filières de collecte regroupement tri, valorisation et élimination des déchets en fonction des matériaux repérés afin répartir les matériaux et produits et déchets issus du bâtiment		<b>CE4.2.1</b> - les différentes filières selon les matériaux sont identifiées, <b>CE4.2.2</b> - les filières locales sont privilégiées afin de minimiser l'impact environnemental <b>CE4.2.3</b> - les différentes filières proposées en fonction des matériaux proposés dans l'étude de cas sont argumentées.
	<b>C4.3 -</b> Compléter le document CERFA afin de respecter la réglementation sur le récolement des travaux relatif au diagnostic PEMD		<b>CE4.3.1</b> - les documents réglementaires dans le cas d'un diagnostic PEMD sont rédigés <b>CE4.3.2</b> - le formulaire de récolement (CERFA 14498*01) est rédigé et complet
	<b>C4.4 -</b> Rédiger des fiches techniques matériaux comportant la description des matériaux, leurs états et leurs caractéristiques techniques, la dimension des éléments, la quantité des matériaux disponibles afin de présenter les matériaux ou équipements, indiquer la filière retenue, et des précautions d'emploi.		<b>CE4.4.1</b> - la fiche technique contient la description du matériel ou de l'équipement <b>CE4.4.2</b> - la fiche technique contient l'état du matériel ou de l'équipement <b>CE4.4.3</b> - la fiche technique contient les caractéristiques techniques des matériaux ou des équipements <b>CE4.4.4</b> - la fiche technique contient les dimensions des matériaux ou des équipements <b>CE4.4.5</b> - la fiche technique contient le quantitatif de valorisable des matériaux ou des équipements

	<p><b>C4.5</b> - Réaliser une présentation du rapport de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets au maître d'ouvrage et aux différents acteurs afin d'en expliquer les éléments et le contenu.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction des fiches techniques matériaux</li> <li>• Réalisation de la présentation du rapport de diagnostic des produits, équipements matériaux et déchets au maître d'ouvrage et aux différents</li> </ul> <p><b>ME4.2 - Soutenance orale</b> Présentation orale de l'offre devant un jury</p>	<p><b>CE4.5.1</b> - le diagnostic est présenté en inventoriant les matériaux, produits de construction et équipements constitutifs des bâtiments</p> <p><b>CE4.5.2</b> - le diagnostic est présenté en inventoriant les déchets non constitutifs des bâtiments, issus de leur usage et de leur occupation</p> <p><b>CE4.5.3</b> - le diagnostic est présenté avec une grille d'inventaire classée par item : structure, second œuvre, réseaux, aménagements intérieurs, DEEE, DEA, autres déchets résiduels de l'occupation du bâtiment</p> <p><b>CE4.5.4</b> - les principaux matériaux et équipements présents dans les bâtiments avec leur code déchet (dans l'hypothèse où ils ne pourraient pas être réemployés) sont énumérés</p> <p><b>CE4.5.5</b> - la quantification et caractérisation des produits, matériaux, déchets et des modalités de valorisation potentielles est proposée</p> <p><b>CE4.5.6</b> - un catalogue de photos réalisées lors de l'inventaire du site avec synoptique de repérage est présenté</p> <p><b>CE4.5.7</b> - des plans cotés et orientés et/ou schémas sur lesquels figurent certains matériaux (cloisons, revêtements de sol, plafonds sont présentés</p> <p><b>CE4.5.8</b> - un tableau les filières locales préconisées, compte tenu de sa connaissance du territoire et des installations disponibles est proposé</p> <p><b>CE4.5.9</b> - le tableau de synthèse selon l'annexe de l'arrêté du 19/12/11 est complété</p>
--	--	---	---